



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Le **contenu**



illégal et

offensant

diffusé dans

INTERNET

Canada



STRATÉGIE CANADIENNE POUR
L'UTILISATION SÉCURITAIRE, PRUDENTE
ET RESPONSABLE D'INTERNET

www.brancher.gc.ca/cyberaverti

Cette publication est offerte par voie électronique sur le Web (<http://www.brancher.gc.ca/cyberaverti>).

On peut obtenir cette publication sur demande en médias substitués. Communiquer avec le Centre de diffusion de l'information dont les coordonnées suivent.

Pour obtenir des exemplaires du présent document, s'adresser également au :

Centre de diffusion de l'information
Direction générale des communications
Industrie Canada
Bureau 268D, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 947-7466

Télécopieur : (613) 954-6436

Courriel : publications@ic.gc.ca

Autorisation de reproduction. Sauf indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en totalité ou en partie et par tout moyen, sans frais et sans autre autorisation d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée dans le but d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit identifié comme étant la source de l'information et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle de l'information reproduite ni comme ayant été faite en association avec Industrie Canada ou avec l'approbation de celui-ci.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication dans un but commercial, veuillez envoyer un courriel à : Copyright.Droitsdauteur@pwgsc.gc.ca.

Désistements. Une partie de l'information diffusée dans les sites Web du gouvernement du Canada provient de sources externes. Le gouvernement du Canada n'est pas responsable de la qualité générale, de la qualité marchande ni de l'adaptation à une fin particulière des produits ou services offerts sur des sites externes et présentés ou décrits dans son menu; il n'est pas non plus responsable du caractère exact, fiable ou à jour de l'information figurant sur le site Web et fournie par des sources externes.

Hyperliens externes. Le présent document contient des hyperliens à des sites Web externes. Le gouvernement du Canada n'est pas responsable de la qualité générale, de la qualité marchande ni de l'adaptation à une fin particulière des produits ou services offerts sur des sites externes et présentés ou décrits dans son menu; il n'est pas non plus responsable du caractère exact, fiable ou à jour de l'information figurant sur le site Web et fournie par des sources externes. Tous les efforts raisonnables ont été déployés pour confirmer l'exactitude des adresses des sites Web externes au moment de la publication du présent document, mais le lecteur doit tenir compte du fait que les adresses URL peuvent changer de temps à autre et que le présent document n'en fera pas état.

Langues officielles. Le gouvernement du Canada est tenu, conformément à la *Loi sur les langues officielles* et aux politiques pertinentes émises par le Conseil du Trésor, de s'assurer que toute l'information diffusée par le gouvernement du Canada le soit en français et en anglais. Les usagers du site devront toutefois prendre note que certains renseignements provenant de sites externes ne sont disponibles que dans leur langue d'origine.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue C2-532/2000

ISBN 0-662-65320-3

53262B



Contient 20 p. 100
de matières recyclées



PRÉFACE

En 1994, le gouvernement du Canada créait le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (CCAI), qui relève du secteur privé, pour le conseiller sur la meilleure

façon d'aménager l'infoute canadienne. Dans l'exercice de son mandat, le Comité a recommandé une série de mesures visant le contenu potentiellement offensant, mais cependant légal, diffusé dans Internet. Dans ses rapports publiés en 1995 et en 1997, le Conseil soulignait la nécessité de sensibiliser et de renseigner la population canadienne au sujet du contenu offensant diffusé dans Internet; il soulignait également l'importance de travailler de concert avec l'industrie pour encourager celle-ci à établir volontairement des lignes directrices et stimuler la recherche sur les logiciels de filtrage.

Le CCAI a également conclu que la règle de droit s'applique à l'autoroute de l'information, principe qui continue de résister au passage du temps et à l'épreuve de l'expérience. Le Conseil a recommandé que le Canada concentre ses efforts sur l'application de la loi et, s'il y a lieu, qu'il améliore les lois en vigueur afin d'assurer leur application et leur force exécutoire dans un environnement de réseau. Le rapport intitulé *La société canadienne à l'ère de l'information – Pour entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle* constitue la réponse détaillée du gouvernement au Comité.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION Principales recommandations pour protéger les Canadiens

Le gouvernement fédéral devrait :

- Préciser les lois actuelles afin d'en rehausser le degré de pertinence et de mise en application dans le contexte des réseaux mondiaux en évolution constante.
- Favoriser l'élaboration et l'adoption volontaires de codes de déontologie, et y intégrer notamment des procédures de règlement des différends.
- Sensibiliser et renseigner la population sur le fait que la règle de droit s'applique également à la télématique.
- Inciter la population à soutenir les organismes communautaires engagés dans la lutte contre la propagande haineuse. Il s'agit d'un moyen économique de combattre les préjugés en ligne.
- Stimuler les investissements dans la recherche-développement axée sur la mise au point de moyens techniques qui visent à protéger la population contre les contenus offensants dans Internet et à faciliter l'application des lois.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui a tenu de vastes audiences publiques sur les questions associées aux nouveaux médias et à Internet, est parvenu, dans son *Rapport sur les nouveaux médias* publié en mai 1999, essentiellement aux mêmes conclusions que le CCAI. À l'instar du gouvernement fédéral, le CRTC a reconnu l'importance de s'attaquer à la question du contenu illégal et offensant diffusé dans Internet, si l'on veut que l'ensemble de la population canadienne bénéficie des avantages de ce nouveau média et du commerce électronique.

Dans ce dossier, les Canadiens ont déjà formé un grand nombre de partenariats, regroupant les divers ordres de gouvernement, les organismes d'application de la loi, le secteur privé, les organismes sans but lucratif et le grand public. Il reste néanmoins beaucoup de travail à accomplir.

Au début de l'an 2000, Industrie Canada a créé un groupe de travail fédéral pour évaluer les progrès réalisés au pays, cerner les lacunes et élaborer une stratégie coordonnée. Le présent document fait le point sur la démarche du gouvernement et donne un aperçu de l'action concertée menée par les secteurs public et privé afin d'offrir aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour pouvoir utiliser Internet de façon sécuritaire, prudente et responsable.

Les Canadiens trouveront dans le présent document de nombreux renvois à du matériel imprimé et à des sites Web, qui les aideront à obtenir les renseignements et les ressources disponibles sur ce sujet.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

- Agence des douanes et du revenu du Canada
(<http://www.ccr-a-adrc.gc.ca>)
- Centre national de prévention du crime
(<http://www.crime-prevention.org>)
- Développement des ressources humaines Canada
(<http://www.hrdc-drhc.gc.ca>)
- Gendarmerie royale du Canada
(<http://www.rcmp-grc.gc.ca>)
- Industrie Canada
(<http://www.ic.gc.ca>)
- Ministère de la Justice Canada
(<http://canada.justice.gc.ca>)
- Patrimoine canadien
(<http://www.pch.gc.ca>)
- Santé Canada
(<http://www.hc-sc.gc.ca>)
- Service canadien des renseignements criminels
(<http://www.cisc.gc.ca>)
- Solliciteur général Canada
(<http://www.sgc.gc.ca>)

LIENS

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION (CCAI)

- *Contact, communauté, contenu – Le défi de l'autoroute de l'information* (1995) (<http://strategis.gc.ca/ccai>)
- *Préparer le Canada au monde numérique* (1997) (<http://strategis.gc.ca/ccai>)

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA AU CCAI

- *La société canadienne à l'ère de l'information – Pour entrer de plain-pied dans le *xxi*^e siècle* (1996) (<http://strategis.gc.ca/ccai>)

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC)

- *Rapport sur les nouveaux médias*, voir Avis public CRTC 1999-84 (<http://www.crtc.gc.ca/FRN/NEWS/RELEASES/1999/R990517f.htm>)



TABLE DES MATIÈRES

1. Promouvoir l'utilisation sécuritaire, prudente et responsable d'Internet	1
2. La démarche du gouvernement	5
Renseigner les internautes et renforcer leurs moyens d'action	7
Autoréglementation efficace	12
Application de la loi	16
Lignes d'aide	17
Collaboration internationale	19
3. Conclusion	22
4. Définitions	23
✂ Règles de navigation du Réseau Éducation-Médias	



PROMOUVOIR L'UTILISATION SÉCURITAIRE, PRUDENTE ET RESPONSABLE D'INTERNET

Les Canadiens consultent de plus en plus Internet, aussi bien à la maison

qu'au travail, à l'école et dans les bibliothèques. Partout au pays, l'utilisation d'Internet est à la hausse. Au début de l'an 2001, le taux d'utilisation se chiffrait à plus de un sur deux.

Le 30 mars 1999, le Canada est devenu le premier pays à brancher toutes ses écoles et bibliothèques publiques à Internet.

1994

Écoles - 0 %

Bibliothèques - 0 %

Écoles des Premières nations - 0 %

1999

Écoles - 100 %

Bibliothèques - 100 %

Écoles des Premières nations - 100 %

Internet est un média captivant, qui attire un grand nombre d'enfants et d'adolescents. Près des trois quarts des familles canadiennes ayant des enfants âgés de 6 à 16 ans et possédant un ordinateur sont branchées à Internet.

UN CANADA BRANCHÉ

La stratégie du gouvernement canadien consiste à faire du Canada le pays le plus branché du monde. L'initiative « Un Canada branché » comprend six grands volets :

- Les gouvernements canadiens en ligne
- Le Canada en ligne
- Le contenu canadien en ligne
- Les Collectivités ingénieuses
- Le commerce électronique
- Brancher le Canada au reste du monde

<http://www.brancher.gc.ca>

Internet est un outil puissant, grâce auquel on peut avoir accès à des quantités illimitées d'information et de produits de communication dans les maisons, les écoles et les bibliothèques. En plus de mettre des ressources éducatives à la disposition des familles, il aide les enfants à faire leurs devoirs et permet aux membres de la famille d'apprendre et de s'amuser ensemble.

UTILISATION D'INTERNET AU CANADA

1997 1998 1999 2000

Utilisation d'Internet au Canada*	31 %	37 %	49 %	57 %
---	------	------	------	------

* Personnes âgées de 12 ans ou plus qui ont utilisé Internet au cours des 12 derniers mois.

Source : AC Nielsen, *AC Nielsen Canadian Internet Planner 2001*.

Malgré ces avantages, Internet comporte des risques, notamment en exposant les internautes à du matériel considéré comme pornographique, violent, haineux, raciste ou offensant dans l'ensemble, ou encore en offrant des contacts avec des individus susceptibles de compromettre la sécurité des enfants et des autres membres de la famille.

Ce contenu inapproprié est facilement accessible en ligne et, en raison de l'utilisation de plus en plus répandue d'Internet, il faut que les Canadiens soient au fait de ce problème et s'y attaquent.

Règle de droit

Le contenu illégal — qui viole les lois canadiennes — préoccupe beaucoup les Canadiens. La pornographie infantile et la propagande haineuse, qui posent les risques les plus graves et les plus immédiats pour la sécurité et le bien-être des Canadiens, sont particulièrement

troublantes. Il est très important de s'occuper d'autres activités illégales répandues dans l'économie de réseau, telle la fraude, mais cela va au-delà du présent document.

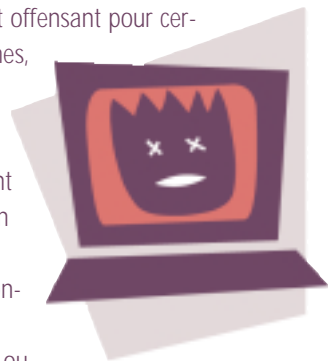
En 1996, Industrie Canada commandait une étude de première importance qui avait pour but d'examiner de quelle manière les lois canadiennes, notamment le *Code criminel* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, s'appliquent à Internet. Le titre de l'étude exprime bien le message véhiculé : *L'espace cybernétique n'est pas une terre sans loi*. Selon l'étude, au Canada, ce qui est illégal en dehors du réseau Internet l'est également en ligne.

L'application de la loi au cyberspace, toutefois, entraîne des défis de taille, surtout en raison de la succession ininterrompue de percées technologiques.

Contenu offensant, mais néanmoins légal

Il est important d'établir une distinction entre le contenu Internet qui est illégal et celui qui est offensant pour certaines personnes, mais légal.

Par « contenu potentiellement offensant », on entend, entre autres, tout contenu sexuellement explicite ou d'une extrême violence, ou pouvant être considéré comme offensant pour des raisons d'ordre social, religieux, culturel



ou moral. Dans certains cas, malgré son statut légal, le contenu offensant peut être considéré comme nuisible pour les enfants.

Pour certains Canadiens, le contenu offensant est tout simplement fâcheux. D'aucuns craignent qu'il compromette le développement sain des enfants et des jeunes alors que d'autres estiment que le contenu offensant risque de donner une mauvaise opinion d'Internet dans son ensemble et d'entraver son essor au pays.

Liberté d'expression et protection des Canadiens — Un équilibre à atteindre

Pour contrôler et gérer le contenu illégal et offensant diffusé dans Internet, les Canadiens doivent mener des travaux de recherche en temps opportun et suivre de près les nouveaux développements. Le contrôle du contenu illégal relève essentiellement de l'application de la loi. En revanche, il faut aborder différemment et par divers moyens le problème du contrôle et de la gestion du contenu offensant. On peut par exemple renforcer les moyens d'action des internautes, renseigner les consommateurs afin de les aider à faire des choix éclairés et instaurer des pratiques responsables dans l'industrie.

En abordant le problème du contenu inapproprié diffusé dans Internet, il faut parvenir à un équilibre entre le besoin de protéger les Canadiens et la nécessité

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION Un droit fondamental

- La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit à toutes les personnes au Canada la « liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ».
- Les droits et libertés que reconnaît la Charte « ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ».

de respecter les principes démocratiques des droits et libertés qui leur tiennent tant à cœur. La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit à toutes les personnes au Canada la « liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ». Ce droit, de même que tous les autres droits et libertés reconnus par la Charte, « ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ».

Selon un récent sondage mené auprès de parents canadiens qui possèdent un ordinateur et ont des enfants de 6 à 16 ans, sondage effectué à la demande du gouvernement fédéral et intitulé *Les enfants du Canada dans un monde branché : la perspective des parents*, la majorité sont d'avis qu'Internet constitue une excellente ressource, mais le contenu inapproprié qui y est diffusé préoccupe beaucoup les parents. Ces derniers comprennent qu'il leur incombe de montrer à leurs enfants à être des internautes prudents

et responsables, mais ils ne se sentent pas aptes à le faire tout seuls. Les familles sont à la recherche d'outils variés, comme les initiatives de sensibilisation du public, la supervision, les technologies de filtrage et les mécanismes d'autoréglementation de l'industrie. Nombre de Canadiens préconisent une action concertée, mettant à contribution les bibliothèques publiques, les écoles, les fournisseurs de services Internet, les institutions communautaires, les pouvoirs publics et les organismes d'application de la loi.

LIENS

- *Les enfants du Canada dans un monde branché : la perspective des parents* (2000) (<http://www.brancher.gc.ca/cyberaverti>)
- *L'espace cybernétique n'est pas une terre sans loi* (1997) (<http://strategis.gc.ca/internet-f>)
- *Code criminel du Canada* (http://canada.justice.gc.ca/loireg/index_fr.html)
- *Charte canadienne des droits et libertés* (http://canada.justice.gc.ca/loireg/charte/const_fr.html)
- *Loi canadienne sur les droits de la personne* (<http://www.chrc-ccdp.ca/Legis&Poli/chra-lcdp.asp?l=f>)
- Ressources sur la santé et le développement des enfants et des jeunes (<http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/enfance-jeunesse>)
- Principales statistiques sur les technologies de l'information et des communications au Canada (<http://strategis.gc.ca/pics/sff/sld001f.htm>)



LA DÉMARCHE DU GOUVERNEMENT

Bien que les lois canadiennes s'appliquent de façon rigoureuse au cyberspace, le gouvernement fédéral reconnaît

que la législation, à elle seule, ne résoudra pas les problèmes associés au contenu illégal et offensant diffusé dans Internet. La réforme législative est importante, mais la démarche du gouvernement fédéral dans ce dossier consiste à faire appel aux Canadiens de toutes les sphères de la société pour trouver des solutions. Au nombre des priorités du gouvernement, mentionnons les suivantes :

- appuyer les initiatives qui renseignent les internautes et renforcent leurs moyens d'action;
- promouvoir des mécanismes efficaces d'autoréglementation de l'industrie;
- renforcer l'application de la loi dans le cyberspace;
- mettre en place des lignes d'aide et des systèmes de traitement des plaintes;
- favoriser les échanges entre les secteurs public et privé et avec les intervenants d'autres pays.

Le gouvernement suit de près l'évolution de la situation au pays et à l'étranger. Il encourage et parraine les travaux de

recherche et d'analyse visant à mieux comprendre l'ampleur des problèmes et la gamme de solutions possibles.

Offrir aux Canadiens les outils dont ils ont besoin

Selon l'étude précitée, *Les enfants du Canada dans un monde branché*, les parents canadiens pensent que leurs enfants naviguent dans Internet principalement pour s'instruire et faire des recherches. La majorité d'entre eux croient que leurs enfants demandent *toujours* la permission avant de communiquer

SOURCES DE CONTENU ILLÉGAL ET OFFENSANT DIFFUSÉ DANS INTERNET

- Sites Web commerciaux et personnels
- Forums Usenet
- Groupes de discussion Internet
- Clavardage (lignes de bavardage)
- Courriels (y compris « pourriels » ou « spam »)
- Messagerie instantanée
- Babillards électroniques
- Publicité

des données personnelles dans Internet et qu'ils effectuent habituellement leurs recherches en compagnie d'un adulte. Toutefois, de récentes études montrent des différences entre l'opinion des parents sur les activités de leurs enfants en ligne et la réalité. Entre autres, des groupes de discussion organisés en août 2000 laissent entendre que certains jeunes internautes ont des activités en ligne — comportant parfois des risques — que leurs parents ignorent.

La démarche du gouvernement repose, d'abord et avant tout, sur la sensibilisation de la population aux pièges éventuels d'Internet, notamment en renseignant les parents sur les outils qui leur permettront d'exercer un contrôle sur le contenu Internet qui entre dans leur foyer. Les parents canadiens sont conscients qu'il leur incombe d'enseigner à leurs enfants l'utilisation sécuritaire et responsable d'Internet, mais ils doivent disposer de l'information et des outils nécessaires.

Tant le secteur public que le secteur privé jouent un rôle important. Les fournisseurs de services Internet, par exemple, aident non seulement les organismes d'application de la loi à enrayer le contenu illégal diffusé dans Internet, mais ils peuvent également renforcer les moyens d'action des consommateurs en offrant l'accès à des outils pratiques qui aideront les parents et d'autres internautes à prendre des mesures concernant le matériel offensant dans le Web. Cela s'applique également aux organismes communautaires qui offrent un accès public à Internet. D'autres intervenants du secteur privé,

LES ENFANTS DU CANADA DANS UN MONDE BRANCHÉ

La perspective des parents

- 66 p. 100 des parents canadiens affirment que l'éducation constitue le plus grand avantage de l'accès de leurs enfants à Internet.
- 51 p. 100 soutiennent que leur principale préoccupation concernant l'accès de leurs enfants à Internet est le contenu inapproprié.
- 21 p. 100 indiquent que leurs enfants ont eu accès à du matériel explicite du point de vue sexuel (à la connaissance des parents).
- 6 p. 100 des enfants ont reçu du matériel sexuel non sollicité (à la connaissance des parents).

y compris les créateurs de contenu et les commerçants en ligne, peuvent jouer un rôle en prônant des pratiques commerciales responsables et en renseignant le public.

En raison de l'envergure internationale d'Internet, toutefois, le Canada doit également collaborer avec d'autres pays à l'application des lois dans le cyberspace. Il n'existe pas une mais plusieurs solutions, que le Canada doit trouver en collaboration avec les gouvernements du monde entier; ces solutions reposent également sur la participation du secteur privé et des internautes comme tels.

RENSEIGNER LES INTERNAUTES ET RENFORCER LEURS MOYENS D'ACTION

Sensibilisation, éducation et savoir constituent le fondement de toute solution efficace et sont à la base même de la démarche du gouvernement du Canada. Il est primordial de mettre les Canadiens en garde contre les pièges éventuels d'Internet, dont certains sont propres à ce nouveau média. Néanmoins, il est tout aussi essentiel de renforcer les moyens d'action des internautes canadiens en les renseignant sur les solutions à leur portée.

Sécurité, sensibilisation et Internet

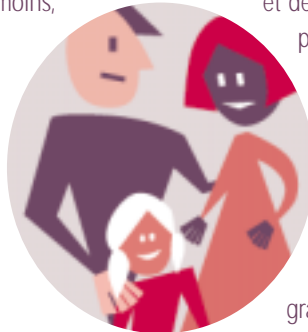
Le Réseau Éducation-Médias (le Réseau) est un organisme canadien non gouvernemental sans but lucratif qui renseigne les familles, les écoles et les collectivités du pays sur les médias. Son programme national bilingue, *La toile et les jeunes* : connaître les enjeux, est destiné aux parents, aux enseignants, aux bibliothécaires municipaux et aux dirigeants communautaires. Il vise à mieux faire connaître Internet. Il leur donne des outils pour aider les jeunes à acquérir la pensée critique qui leur permettra tout au long de leur vie d'utiliser Internet de façon sécuritaire, prudente et responsable — un objectif si important qu'il a été adopté comme titre de ce document. La Fédération canadienne des associations foyer-école et

parents-maitres, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants ainsi que l'Association canadienne des directeurs d'école soutiennent les programmes du Réseau. Un nombre croissant d'entreprises chefs de file dans les secteurs de la diffusion, du câble, des télécommunications et des nouveaux médias ainsi que plusieurs ministères fédéraux et provinciaux offrent une contribution financière au Réseau.

En collaboration avec le Réseau, la Canadian Library Association élabore un programme de sensibilisation au

Web afin d'offrir, dans les bibliothèques publiques partout au Canada, une formation portant sur Internet. Ce programme, qui reçoit l'appui financier du gouvernement fédéral et de plusieurs gouvernements provinciaux, offrira un service de perfectionnement professionnel aux membres du personnel des bibliothèques qui, à leur tour, pourront sensibiliser les usagers d'Internet dans ces bibliothèques, aux problèmes associés à ce média d'information.

Le Conseil consultatif national de Rescol, mis sur pied par Industrie Canada, regroupe des dirigeants des ministères de l'éducation du pays entier de même que des représentants des principales associations du secteur de l'éducation, des milieux de la recherche, des bibliothèques et



LES ENFANTS DU CANADA DANS UN MONDE BRANCHÉ

La perspective des parents

- 53 p. 100 des parents canadiens affirment qu'ils supervisent « abondamment » l'usage que leurs enfants font d'Internet au foyer.
- 17 p. 100 ont installé un logiciel de filtrage dans l'ordinateur familial.
- 67 p. 100 précisent qu'ils vérifient les signets ou l'historique du navigateur de réseau pour vérifier les sites consultés par leurs enfants.
- 40 p. 100 sont d'avis qu'un système de classification du contenu des sites Web serait « très efficace ».

des organismes bénévoles. Pour venir en aide aux enseignants qui initient les élèves à Internet en salle de classe, Rescol a préparé une brochure sur les différentes questions sociales à envisager, comme la pertinence du contenu en ligne et l'utilisation responsable d'Internet.

L'initiative des Réseaux d'apprentissage communautaire, de Développement des ressources humaines Canada, appuie les réseaux Internet communautaires visant à favoriser le développement socioéconomique et à encourager l'apprentissage continu. Dans le cadre de cette initiative,

le Ministère et ses partenaires fédéraux adoptent des mesures pour enrayer le contenu illégal ou offensant diffusé dans Internet.

Le portail de protection sur Internet, une initiative de l'Association canadienne de fournisseurs Internet, offre un accès en ligne aux ressources permettant aux Canadiens de naviguer dans Internet en toute sécurité. En plus de proposer à l'internaute un lien donnant accès au Réseau Éducation-Médias, le portail diffuse de l'information sur la façon de lutter contre la propagande haineuse en ligne, l'utilisation d'Internet pour attirer les enfants et les questions d'intérêt pour le consommateur. Industrie Canada a offert à l'Association un appui pour financer la création du portail.

La trousse éducative *Disparu* enseigne aux enfants comment naviguer dans le Web en toute sécurité et les met en garde contre les prédateurs qui utilisent Internet pour attirer les enfants dans des guet-apens à caractère sexuel. Elle a été distribuée gratuitement à 10 000 écoles et bibliothèques partout au Canada. La trousse, qui comprend un ludiciel, un documentaire vidéo, un site Web et un guide pour les parents et les enseignants, a été parrainée par les gouvernements fédéral et provinciaux et par des entreprises privées de haute technologie.

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec le Réseau Éducation-Médias, entreprend une étude en profondeur pour mieux comprendre les questions associées au contenu Internet et sensibiliser la

population. Le sondage pancanadien, *Les enfants du Canada dans un monde branché*, portait sur les habitudes d'utilisation d'Internet dans les familles canadiennes et sur les perceptions des parents quant à la nature, à la sécurité et à la valeur des activités en ligne des enfants.

Lutte contre la haine en ligne

Pour combattre les actes motivés par la haine et les préjugés dans Internet, le Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien collabore avec ses partenaires fédéraux, des organismes non gouvernementaux et les autres ordres de gouvernement. Des groupes de travail ont élaboré des stratégies relatives aux grands dossiers de l'heure : nouveaux médias, recherche et collecte de données, sensibilisation du public et action communautaire, mise en œuvre et application de la loi et législation. Les partenaires ont organisé des tables rondes pour trouver des moyens concrets de lutter contre de tels actes et les ministères et organismes fédéraux ont lancé plusieurs initiatives.

Le Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien a également appuyé des organismes communautaires qui luttent contre le racisme pour enrayer la propagande haineuse en ligne, entre autres :

- *Faire face à la haine sur Internet* : outil éducatif mis au point par le Réseau Éducation-Médias pour lutter contre le racisme, qu'il soit véhiculé par Internet ou par d'autres moyens;

- *La haine dans Internet* : conférences organisées par la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada, pour favoriser une action concertée des groupes de la société civile, des administrations publiques et des organismes d'application de la loi qui luttent contre l'utilisation d'Internet à des fins de propagande haineuse.

Outils technologiques

L'étude réalisée par Industrie Canada, *Technologies de filtrage de contenu et fournisseurs de services Internet permettant à l'utilisateur de faire des choix*, porte sur les technologies que les fournisseurs de services Internet peuvent mettre en place et que les internautes peuvent utiliser. Mentionnons, entre autres, les moteurs de recherche adaptés aux enfants et les sites Web qui leur sont destinés de même que les services de filtrage et les systèmes d'étiquetage du contenu offerts par ces fournisseurs. Selon l'étude, ces services et systèmes renforcent la protection que procurent les dispositifs de filtrage et de blocage des ordinateurs personnels.

L'Internet Content Rating Association (ICRA), organisme international indépendant sans but lucratif, a récemment lancé un système d'étiquetage du contenu Internet qui s'inspire d'un système actuellement utilisé dans quantité de sites Web et tirant parti de plusieurs technologies de filtrage. Le lancement fait suite à une

année de consultations destinées à concevoir un système d'étiquetage reconnu dans le monde entier pouvant être adapté aux besoins de chaque pays, culture ou utilisateur. L'ICRA lancera très bientôt le deuxième volet de son système, soit un dispositif de filtrage grâce auquel les parents pourront contrôler l'accès à Internet.

Passer à l'action

Bien que les outils de filtrage, de blocage et autres puissent offrir une certaine protection, ceux-ci sont conçus pour appuyer — et non remplacer — la participation des

LA TOILE ET LES JEUNES : connaître les enjeux

Le Réseau Éducation-Médias offre trois ateliers de sensibilisation au Web pour contribuer au développement professionnel des enseignants, des bibliothécaires et des dirigeants d'associations de parents :

- Naviguer en toute sécurité : la sécurité en ligne et le contenu inopportun et offensant
- Fait ou fiction : authentification de l'information en ligne
- Jeunes à vendre : le marketing en ligne et la vie privée des enfants

<http://www.latoilelesjeunes.org>

parents. Le site Web du Réseau Éducation-Médias donne des conseils aux parents qui veulent surveiller de près les expériences en ligne de leurs enfants :

- Renseignez-vous sur Internet et sur les activités de vos enfants dans ce nouveau média.
- Entendez-vous en famille sur l'utilisation d'Internet.
- Soyez présents lorsque vos jeunes enfants apprennent à naviguer.
- Créez votre propre liste de sites recommandés pour les enfants, y compris des moteurs de recherche adaptés aux enfants dont ceux-ci pourront se servir pour rechercher des renseignements dans Internet.
- Apprenez à vos enfants à ne jamais communiquer de renseignements personnels.
- Placez votre ordinateur branché à Internet dans une salle commune.
- Explorez les outils technologiques permettant de filtrer le contenu et de contrôler l'accès de vos enfants à Internet.

Le Réseau Éducation-Médias renseigne les parents sur la façon de trouver des sites attrayants pour les enfants, d'effectuer efficacement des recherches en ligne, de vérifier les sites consultés par leurs enfants et de les protéger des prédateurs en ligne. Son site Web propose également une série de règles de navigation qu'il serait bon d'afficher près de l'ordinateur familial (voir la dernière page du présent document).

LIENS

RESSOURCES

- Réseau Éducation-Médias (<http://www.reseau-medias.ca>)
- La toile et les jeunes : connaître les enjeux (<http://www.latoilelesjeunes.org>)
- Portail de protection sur Internet de l'Association canadienne de fournisseurs Internet (<http://www.caip.ca>)
- Trousse éducative *Disparu* de LiveWires Design (<http://www.livewwwires.com>) (en anglais seulement)
- Brochure de Rescol (<http://www.rescol.ca/snab/brochure>)
- Canadian Library Association (<http://www.cla.ca>) (en anglais seulement)
- Internet Content Rating Association (<http://www.icra.org>) (en anglais seulement)
- Information sur les technologies de filtrage (<http://strategis.gc.ca/internet-f>)

RAPPORTS

- *Technologies de filtrage de contenu et fournisseurs de services Internet permettant à l'utilisateur de faire des choix* (2000) (<http://strategis.gc.ca/internet-f>)
- *Réglementation de l'Internet : une perspective technologique* (1999) (<http://strategis.gc.ca/internet-f>)

AUTORÉGLEMENTATION EFFICACE

Au Canada, la concurrence est très vive dans le domaine de l'accès à Internet. Les fournisseurs de services Internet relient les Canadiens à la société du savoir et leur permettent de participer à l'économie mondiale.

Puisque ces fournisseurs offrent l'interface entre les internautes et Internet, ils peuvent jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le contenu illégal et offensant qui y est diffusé. D'autres organismes, notamment les entreprises spécialisées dans le commerce électronique, peuvent également jouer un rôle décisif, tout comme les sites d'accès communautaire et les autres fournisseurs d'accès. En étroite collaboration avec ces organismes ainsi qu'avec les citoyens et les spécialistes, le gouvernement du Canada cherche à promouvoir une coopération soutenue avec les organismes d'application de la loi et à favoriser une autoréglementation efficace.

Le terme « autoréglementation » renvoie généralement aux mesures normalisées que prennent les fournisseurs de services Internet et d'autres secteurs, à l'instigation de l'industrie, pour instaurer des pratiques exemplaires à l'échelle de l'industrie. L'autoréglementation permet de renforcer la confiance des entreprises et des consommateurs en donnant aux Canadiens l'assurance que l'industrie s'intéresse aux questions liées au contenu

illégal et offensant diffusé dans Internet. Les codes de conduite volontaires sont au cœur même de l'autoréglementation dans quantité d'industries. Dans celle des services Internet, ces codes renferment des dispositions se rapportant au traitement des plaintes, à la coopération avec les autorités responsables de l'application de la loi et au respect des lois canadiennes.

L'autoréglementation est de plus en plus perçue comme un moyen efficace d'aborder les questions d'intérêt public. Par exemple, dans le *Rapport sur les nouveaux médias* qu'il a publié en mai 1999, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a recensé plusieurs approches d'autoréglementation pour résoudre le problème du contenu offensant diffusé dans Internet.

Enfin, une étude commandée par Industrie Canada, *Réglementation de l'Internet : une perspective technologique*, a révélé qu'Internet ne se prête pas aux formes habituelles de contrôle du contenu comme la réglementation de la radiodiffusion.



Elle a souligné que toute mesure visant à réglementer la circulation du contenu dans Internet à l'échelle nationale coûterait extrêmement cher, nuirait au rendement du réseau et pourrait facilement être contournée. L'étude a conclu que, sur le plan technologique, l'autoréglementation constitue l'avenue la plus prometteuse pour enrayer le contenu inapproprié dans Internet.

Codes de conduite

En 1996, l'Association canadienne des fournisseurs Internet (ACFI) a élaboré à l'intention de ses membres un code de conduite auquel ils adhèrent de leur propre gré. Ce code précise ce qui suit :

- L'ACFI collaborera avec l'ensemble des représentants gouvernementaux, des organisations internationales

INDUSTRIE DES FOURNISSEURS DE SERVICES INTERNET

- Au Canada, des centaines de fournisseurs de services Internet, comprenant de grandes sociétés affiliées à une compagnie de téléphone ou à un câblodistributeur et de petites et moyennes entreprises indépendantes, assurent l'accès à Internet.
- L'ACFI est l'association industrielle nationale dont les membres fournissent plus de 80 p. 100 des connexions Internet aux foyers, aux écoles et aux entreprises au Canada.
- Les services de ces fournisseurs comportent plusieurs volets :
 - accès à Internet (courriel, accès au Web, groupes de discussion, forums Usenet, clavardage, protocole de transfert de fichiers (FTP), hébergement de sites Web axé sur l'accès, moteurs de recherche, etc.);
 - services à valeur ajoutée, notamment le commerce électronique et les services de consultation et de conception;
 - babillards électroniques;
 - diffusion Web et autres services similaires à la radiodiffusion;
 - transmission de la voix, notamment la téléphonie sur IP;
 - hébergement de sites Web commerciaux et personnels;
 - regroupement de contenu (par exemple, un portail).

et des autorités policières dans le but de clarifier les responsabilités relatives à chacune des fonctions accomplies par les fournisseurs de services Internet.

- Les membres de l'ACFI s'engagent à respecter toutes les lois applicables.
- Les membres de l'ACFI n'hébergeront pas sciemment de contenus illégaux. Dans ce but, les membres de l'ACFI partageront l'information relative à de tels contenus.

Industrie Canada collabore avec l'ACFI pour accroître l'efficacité du code. À cette fin, le Ministère appuie l'initiative de l'ACFI visant l'adoption de pratiques équitables, laquelle élargira la portée du code et orientera ses membres sur la façon d'auto-réglementer leurs activités quotidiennes. En outre, l'ACFI étudie la possibilité de rendre exécutoires les nouvelles pratiques équitables, actuellement volontaires, et de proposer un moyen économique et efficace de résoudre les différends.

Ces mécanismes sont conformes aux caractéristiques des codes efficaces, énoncées dans *Les codes volontaires : Guide d'élaboration et d'utilisation*, document publié par Industrie Canada. Les codes volontaires efficaces sont élaborés et mis en œuvre avec la participation de la collectivité. Par exemple, un code volontaire portant sur des questions qui touchent les enfants est généralement plus crédible et efficace si des spécialistes du développement de l'enfant sont mis à contribution dès le début.

Choix d'un fournisseur de services Internet

Nombre de fournisseurs de services Internet, entre autres les entreprises de câblodistribution, les compagnies de téléphone et les entreprises indépendantes, ont adopté diverses pratiques permettant à leurs clients d'utiliser Internet en toute sécurité. Ils mettent notamment à leur disposition de l'information sur la sécurité dans Internet, des lignes de plaintes et des logiciels de filtrage du contenu diffusé dans Internet, en précisant la façon d'obtenir de tels logiciels. La plupart des fournisseurs ont adopté des politiques sur « l'utilisation acceptable » et les « modalités de service » en ligne. Ces politiques renferment généralement des dispositions visant à lutter contre le contenu illégal et d'autres modes d'utilisation illicite des services qu'ils offrent. Le gouvernement encourage les fournisseurs de services Internet et les autres fournisseurs d'accès, par exemple, les centres d'accès communautaire, à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre ce type de pratiques ou de politiques.

Dans un marché aussi concurrentiel que l'industrie canadienne des fournisseurs de services Internet, les consommateurs ont généralement le choix entre différents fournisseurs. Les Canadiens à la recherche d'un fournisseur de services Internet souhaiteront peut-être interroger les fournisseurs éventuels sur la politique

et les pratiques qu'ils ont adoptées pour résoudre le problème de la sécurité dans Internet. Par exemple :

- Êtes-vous membre de l'Association canadienne des fournisseurs Internet ou d'un autre organisme qui préconise l'utilisation sécuritaire et responsable d'Internet?
- Adhérez-vous à un code de conduite qui prévoit des mesures à l'égard du contenu inapproprié diffusé dans Internet?
- Avez-vous adopté une politique sur l'utilisation acceptable? Le cas échéant, traite-t-elle de l'utilisation de vos services à des fins illégales? Diffusez-vous cette politique en ligne?
- Offrez-vous des services s'adressant aux familles, par exemple, un « coin des enfants » ou un moteur de recherche adapté aux enfants?
- Mettez-vous à la disposition de vos clients des mécanismes de filtrage du contenu diffusé dans Internet ou renseignez-vous vos clients sur le sujet?
- Quelles mesures prendrez-vous si je me plains d'un contenu trouvé dans Internet?
- Renseignez-vous vos clients sur la sécurité dans Internet?
- Offrez-vous d'autres renseignements ou outils qui peuvent m'aider à assurer la sécurité de ma famille dans Internet ou appuyez-vous les organisations qui le font?

Les fournisseurs de services Internet ne pourront peut-être pas répondre à toutes ces questions, mais leurs réponses vous donneront une bonne idée de leur approche en ce qui a trait à la sécurité dans Internet.

LIENS

- Code de conduite de l'Association canadienne des fournisseurs Internet (<http://www.caip.ca/issueset-fr.htm>)
- *Les codes volontaires : Guide d'élaboration et d'utilisation* (<http://strategis.gc.ca/volcodes>)

APPLICATION DE LA LOI

Les lois canadiennes, y compris le *Code criminel* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne* s'appliquent au cyberspace. Toutefois, le défi consiste à rédiger des lois qui peuvent s'adapter aux modes nouveaux et imprévus d'utilisation illégale d'Internet et des autres technologies des communications qui évoluent rapidement. Les lois canadiennes sont conçues dans la mesure du possible de manière à s'appliquer à toutes les technologies, mais il peut se révéler essentiel de les actualiser. Par exemple, le recours à Internet dans le but d'attirer les enfants et de commettre un crime à leur endroit constitue un élément nouveau. L'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice, a fait état de son intention de modifier le *Code criminel* pour résoudre ce problème.

Les organismes d'application de la loi doivent également suivre le rythme rapide du progrès technologique et celui des techniques en constante évolution utilisées par les criminels dans le cyberspace. Le Collège canadien de police offre aux agents chargés de l'application de la loi au Canada et à leurs partenaires étrangers une formation sur les crimes commis par Internet et d'autres formes de haute technologie. Des enquêteurs de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) spécialistes des crimes informatiques sont à l'œuvre dans tous les grands centres du Canada, où ils s'ingénient à résoudre les crimes assistés par ordinateur, notamment la diffusion de pornographie infantile dans Internet. Pour aider les agents chargés

de l'application de la loi à prévenir les abus contre les enfants et à intervenir quand un crime est effectivement commis, la GRC a également conçu des ateliers portant sur Internet, qu'elle offre aux policiers affectés aux services généraux. Dans ces ateliers sur l'exploitation sexuelle des enfants, des séances sont consacrées à la prostitution infantile, au profil criminel des délinquants sexuels, à la prévention dans les collectivités et aux techniques d'enquête pour la recherche et la saisie de données informatiques illégales.

Une coopération à tous les niveaux est essentielle pour freiner l'utilisation illicite d'Internet. Par exemple, la GRC a amorcé en 1996 des discussions officielles avec l'Association canadienne des fournisseurs Internet et a appuyé l'élaboration du code de conduite de cet organisme. Depuis, l'industrie canadienne des fournisseurs de services Internet et les organismes d'application de la loi continuent de tenir des réunions et des tables rondes sur la façon de freiner la pornographie infantile et les autres modes d'utilisation illégale d'Internet. La création d'un organisme consultatif en bonne et due forme, comme l'Internet Crime Forum en place au Royaume-Uni, pourrait favoriser l'essor de ce partenariat.

Nombre d'organismes d'application de la loi aux échelons national, provincial, régional et municipal élaborent maintenant des programmes pour lutter contre l'utilisation illégale d'Internet.



Le Service canadien des renseignements criminels (SCRC) regroupe les services de renseignements criminels des organismes canadiens d'application de la loi pour enrayer la progression du crime organisé. En 1998, le SCRC a mis au point une stratégie nationale de répression contre la victimisation des enfants, ajoutant ainsi ce problème à la liste de ses priorités. Depuis, il a organisé et coordonné des activités nationales et internationales destinées à enrayer la pornographie infantile et la victimisation des enfants dans Internet et ailleurs. En août 1999, la SCRC a approuvé des lignes directrices qui aideront les enquêteurs des organismes d'application

de la loi partout au pays à freiner l'exploitation sexuelle des enfants.

Par ailleurs, les représentants du système de justice pénale des administrations provinciales, territoriales et fédérale conjuguent leurs efforts dans le cadre du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le contenu offensant diffusé dans Internet. Ce groupe, créé en 1998, a pour mandat d'examiner les questions juridiques se rapportant aux nouvelles technologies des communications, en particulier l'utilisation d'Internet pour diffuser du contenu illégal, notamment la pornographie infantile et la propagande haineuse.

LIGNES D'AIDE

Les parents canadiens ne se plaignent pas souvent du contenu inadmissible qu'ils trouvent dans Internet, même lorsqu'ils souhaiteraient le faire. Selon une enquête du gouvernement fédéral menée récemment auprès de parents possédant un ordinateur à la maison, *Les enfants du Canada dans un monde branché*, la majorité des parents qui ont trouvé du contenu dont ils auraient souhaité se plaindre ne l'ont pas fait, parce qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser. Afin de remédier à la situation, certains pays ont créé une ligne d'aide consacrée au contenu diffusé dans Internet.

LES ENFANTS DU CANADA DANS UN MONDE BRANCHÉ

La perspective des parents

- 87 p. 100 des parents ne se sont jamais plaints du contenu qu'eux-mêmes ou leur famille avaient trouvé dans Internet;
- 52 p. 100 de ceux qui auraient voulu se plaindre ne l'ont pas fait, parce qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser;
- 52 p. 100 des parents croient qu'il serait « très efficace » d'établir une ligne d'aide pour signaler le contenu illégal.

Échec au crime dans Internet

Les lignes d'aide consacrées au contenu diffusé dans Internet sont des systèmes de communication grâce auxquels les responsables reçoivent, traitent, vérifient et évaluent les plaintes en la matière et y donnent suite. Ces lignes, qui font échec au crime dans Internet, assurent le lien entre l'internaute, le propriétaire ou le fournisseur de contenu et les organismes d'application de la loi. L'Internet Watch Foundation, créée au Royaume-Uni en 1996, en est un excellent exemple. Cet organisme indépendant collabore avec les organismes d'application de la loi et les fournisseurs de services Internet au Royaume-Uni pour éliminer d'Internet le contenu illégal (particulièrement la pornographie infantile) et promouvoir l'étiquetage et le filtrage du contenu légal que certains peuvent considérer comme offensant.

En règle générale, les internautes ou les fournisseurs visés communiquent avec la ligne d'aide lorsqu'ils trouvent du contenu qu'ils croient illégal. Les responsables de la ligne d'aide font alors enquête sur la plainte et, s'ils estiment que le contenu pourrait être illégal, en avisent le fournisseur et les organismes compétents d'application de la loi.

Les lignes d'aide sont avantageuses à plusieurs égards. Premièrement, elles sont

efficaces. Au lieu de reposer sur la surveillance active ou quelque autre moyen, elles tirent parti des plaintes des internautes pour dévoiler le contenu illégal. Deuxièmement, en filtrant les doléances, les responsables des lignes d'aide déchargent les organismes d'application de la loi d'une partie du fardeau inhérent à la réception et au traitement des plaintes et leur permettent ainsi de concentrer leurs efforts sur d'autres activités. Troisièmement, bien que les lignes d'aide comme l'Internet Watch Foundation aient pour objet d'enrayer le contenu illégal, elles peuvent également jouer un rôle de sensibilisation et d'information. Non seulement ces lignes encouragent-elles la vigilance, mais elles peuvent aussi mettre en évidence des moyens efficaces de résoudre les problèmes, comme le fait l'Internet Watch Foundation dans son rapport annuel.

En plus du Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, les États-Unis, la France, l'Irlande, la Norvège et les Pays-Bas ont notamment mis en place des lignes d'aide concernant le contenu offensant diffusé dans Internet. Le Canada ne dispose pas de ce type de service, mais le gouvernement fédéral, en collaboration avec l'Association canadienne des fournisseurs Internet et d'autres intervenants du secteur privé, examine actuellement la possibilité d'en créer un.

COLLABORATION INTERNATIONALE

La lutte contre le contenu illégal et offensant diffusé dans Internet constitue une démarche dont la complexité est accentuée par l'envergure internationale d'Internet. Comme l'estiment les organismes d'application de la loi, il faut tenir compte de différentes législations nationales pour trouver de nouveaux moyens de régler les questions touchant plusieurs pays.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que les systèmes d'autoréglementation doivent tenir compte de la nature internationale du contenu diffusé dans Internet. Les industries doivent de plus en plus coordonner leurs travaux et mettre au point des solutions efficaces qui transcendent les frontières nationales. De fait, le secteur privé travaille sur la scène internationale à l'élaboration d'un modèle de code de conduite axé sur l'autoréglementation pour les fournisseurs de services Internet du monde entier. L'Association canadienne des fournisseurs Internet (ACFI) a conclu avec l'Association européenne des fournisseurs de services Internet (EuroISPA) une entente en vertu de laquelle les deux associations collaboreront dans les dossiers d'intérêt commun,



notamment en échangeant de l'information. Des associations d'un peu partout dans le monde, dont l'ACFI, créent actuellement un réseau par le truchement d'une nouvelle tribune d'associations de fournisseurs de services Internet.

Application transfrontalière de la loi

Il est également essentiel de collaborer avec les organismes d'application de la loi et les gouvernements étrangers. Les organismes canadiens d'application de la loi (notamment la GRC et le SCRC) participent avec les représentants de 30 autres pays au Groupe de spécialistes d'Interpol sur les infractions dont sont victimes les mineurs. Ce groupe se réunit deux fois l'an, afin de mettre en commun l'information et les techniques d'enquête pour enrayer la pornographie infantile ainsi que la traite et l'enlèvement d'enfants et pour retracer les fugueurs.

Les représentants du système canadien de justice pénale, notamment ceux qui représentent le Solliciteur général du Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère de la Justice du Canada, participent activement au

Groupe des Huit (G-8). La GRC assure la présidence d'un sous-groupe au sein du Groupe d'experts sur le crime organisé transnational du G-8, soit le Groupe de travail des spécialistes des projets d'application de la loi dans le cas des enfants disparus. La GRC et le SCRC, en qualité de membres du Groupe, participent aux enquêtes transnationales destinées à repérer et à cibler les présumés auteurs d'agressions sexuelles contre des enfants ainsi qu'à détecter et à saisir le matériel de pornographie infantile. De plus, un projet mettant à contribution différents organismes a permis de faire plusieurs arrestations et de recueillir des renseignements importants pour des enquêtes ultérieures. Ce groupe s'efforce par ailleurs d'améliorer la coopération et d'encourager l'adoption de pratiques exemplaires par les organismes d'application de la loi.

Le ministère de la Justice du Canada, le Solliciteur général du Canada et la GRC participent assidûment au Sous-groupe de Lyon du G-8 sur les crimes de haute technologie, qui se penche sur les moyens que peuvent employer les organismes internationaux d'application de la loi pour échanger de l'information dans le cadre des enquêtes portant sur Internet. Pour améliorer la coopération entre les partenaires du G-8, des points de contact fonctionnant jour et nuit ont été établis au sein des organismes d'application de la loi. Les représentants de haut niveau des services de police, du gouvernement et

du secteur privé des pays membres du G-8 se sont réunis en mai 2000 pour examiner de nouveaux moyens d'améliorer la coopération internationale.

Le ministère de la Justice du Canada joue un rôle dans l'élaboration de la convention du Conseil de l'Europe sur le cybercrime. Cette convention, qui devrait être adoptée d'ici juillet 2001, est le premier instrument international à recevoir un bon accueil général; rappelons que la convention porte sur le crime informatique et sur la souveraineté et la protection de la vie privée dans ce nouveau monde sans frontières que constitue l'ère Internet.

Dialogue avec les autres gouvernements

Le gouvernement du Canada participe à plusieurs tribunes internationales destinées à mettre en commun l'information et le savoir-faire concernant le contenu illégal et offensant diffusé dans Internet.

- En 1998, le Canada s'est associé avec les États-Unis pour organiser le Forum sur l'autoréglementation du contenu dans Internet, tenu sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Des représentants de l'industrie, des gouvernements et des organismes d'application de la loi, et d'autres parties intéressées se sont réunis à l'occasion de ce forum pour s'attaquer au problème du contenu illégal ou offensant.

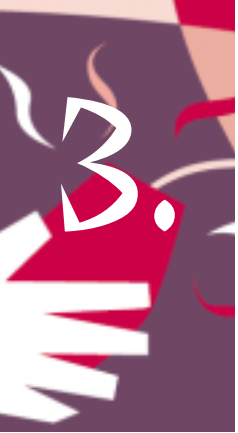
- Pour aider à comprendre les différents moyens d'action possibles, le gouvernement du Canada a commandé une étude internationale intitulée *Combattre la haine sur l'Internet : Étude comparative internationale des approches politiques*.
- En juin 2000, le ministère de la Justice du Canada a participé à la conférence internationale intitulée Internet et les divers visages de la haine : un dialogue international. Cette conférence, tenue à Berlin sous l'égide du ministre de la Justice de l'Allemagne, mettait l'accent sur la nécessité de la collaboration internationale pour enrayer la haine dans Internet.
- Le gouvernement du Canada a participé à la Conférence internationale sur la lutte contre la pornographie infantile

dans Internet, présentée en Autriche en septembre 1999, et au Sommet sur le contenu dans Internet, tenu en Allemagne le mois suivant. Il a également consulté la France et l'Australie pour examiner des approches à cet égard.

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale de l'Organisation des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, laquelle se tiendra en 2001, Patrimoine canadien a mené dans tout le pays des consultations auprès des organismes de la société civile, des provinces et territoires ainsi que des municipalités. Tous les ordres de gouvernement ont formulé des recommandations. Les aspects internationaux du contenu illégal et offensant diffusé dans Internet devraient être l'un des principaux points à l'ordre du jour de la Conférence.

LIENS

- Forum de l'OCDE sur l'autoréglementation du contenu dans Internet (<http://www.oecd.org/dsti/sti/it/secur/index.htm>) (en anglais seulement)
- *Combattre la haine sur l'Internet : Étude comparative internationale des approches politiques* (1998) (<http://www.pch.gc.ca/multi/html/whatsnewFR.htm>)
- Conférence internationale sur la lutte contre la pornographie infantile dans Internet (<http://www.stop-childpornog.at>) (en anglais seulement)
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>)



CONCLUSION

Pour que les Canadiens tirent vraiment parti des possibilités qu'offre la nouvelle économie de réseau, le Canada doit trouver des solutions efficaces au problème

du contenu illégal ou offensant diffusé dans Internet. Le présent document résume bon nombre des activités en cours.

Ces activités ne se font pas en vase clos. Les partenariats formés par le Canada pour lutter contre le contenu illégal ou offensant diffusé dans Internet font intervenir tous les ordres de gouvernement. Des organismes d'application de la loi et le secteur privé canadiens font cause commune avec les pouvoirs publics, les organismes non gouvernementaux et les citoyens. Les parents adhèrent à cette approche axée sur la collaboration et, de fait, en sont partie prenante.

Dans l'ensemble, les parents canadiens estiment que la gestion du contenu dans Internet est une responsabilité qu'ils doivent assumer conjointement avec les fournisseurs de services Internet, les utilisateurs d'Internet, les organismes indépendants, l'État, les créateurs de sites

Web et les autorités policières.

Les écoles et les bibliothèques jouent également un rôle de premier plan et les Canadiens continueront de transcender les frontières pour mettre au point des solutions

efficaces, partager des expériences et favoriser le changement dans leur propre pays.

En misant sur la collaboration, les Canadiens créent un environnement sain permettant d'enseigner aux enfants canadiens à utiliser Internet de façon sécuritaire, prudente et responsable dans l'avenir.





DÉFINITIONS

BABILLARD ÉLECTRONIQUE

Système de transmission de messages électroniques et de stockage de données que se partagent plusieurs

usagers, chacun ayant accès à tous les messages qui y sont déposés.

CLAVARDAGE

Activité permettant à un internaute de « parler » avec d'autres internautes en ligne. Ceux-ci utilisent un genre de ligne partagée, mais tapent les messages au lieu de communiquer de vive voix. IRC (Internet Relay Chat) est le logiciel utilisé le plus souvent pour les conversations en temps réel entre clavardeurs.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Ensemble des activités commerciales effectuées par l'entremise des réseaux qui relie des appareils électroniques (principalement des ordinateurs).

CONSEIL DE L'EUROPE

Groupe de 41 pays européens qui défend les droits de la personne, la démocratie et la règle de droit. Le Conseil préconise une identité européenne commune et élabore des ententes à l'échelle du continent en vue de normaliser les pratiques. Le statut d'observateur a été accordé à cinq pays, dont le Canada.

CYBERESPACE

Espace tridimensionnel des réseaux informatiques où circulent tous les signaux électroniques audio, vidéo et autres. Les internautes peuvent explorer cet espace et télécharger de l'information. Le terme « cyberspace » est généralement considéré comme un synonyme d'« Internet ».

FOURNISSEUR DE SERVICES INTERNET

Organisme qui offre au public l'accès à Internet.

FTP

Protocole de transfert de fichiers utilisé dans Internet pour télécharger des fichiers de données d'un ordinateur à un autre.

GROUPE DE DISCUSSION

Service permettant aux internautes d'échanger de l'information sur un sujet particulier. On trouve des milliers de groupes de discussion, qui sont souvent actualisés plusieurs fois par jour. Ils peuvent être dirigés ou non par un modérateur.

GROUPE DES HUIT (G-8)

Groupe qui comprend les huit pays industrialisés les plus importants, soit l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.

HISTORIQUE

Liste des sites Web récemment visités, qui est mémorisée dans le navigateur.

HTML

Langage de balisage hypertexte utilisé dans le Web. Toutes les pages Web sont créées au moyen du langage HTML. Pour voir comment se présente ce langage, appelez une page Web et cliquez sur « Affichage » puis sur « Source ».

INTERNET

Réseau informatique mondial regroupant d'innombrables réseaux. Internet comprend le Web, les groupes de discussion, les salons de clavardage et le courriel.

MESSAGERIE INSTANTANÉE

Outil de communication qui combine l'aspect temps réel des salons de clavardage et le contact direct du courriel. Les logiciels de messagerie instantanée relient des internautes qui ont tous accepté de faire partie du même groupe. ICQ (de l'anglais « I seek you », qui signifie « je te cherche ») est le logiciel de messagerie instantanée le plus répandu.

MOTEUR DE RECHERCHE

Outil qui permet aux internautes de chercher de l'information ou des sites Web selon des paramètres particuliers.

NAVIGATEUR

Logiciel qui permet aux internautes de « naviguer » — d'afficher les pages du Web.

NOUVEAUX MÉDIAS

Gamme de services d'information et de communication assurés dans Internet.

PORTAIL

Site Web offrant des services destinés à attirer et à fidéliser les internautes au point de devenir leur principal porte d'entrée dans le Web. En général, un portail propose une série de liens donnant accès à des sites, un moteur de recherche et d'autres services, notamment un courriel gratuit, ou des mécanismes de filtrage pour les parents.

POURRIEL

Messages importuns qui se retrouvent dans les boîtes de courriel ou les forums de discussion. Communément appelé « spam ».

PROTOCOLE

Ensemble de règles sémantiques et syntaxiques déterminant l'interaction des divers composants des systèmes de communication.

PROTOCOLE INTERNET

Protocole de télécommunications utilisé dans Internet. Aussi appelé « protocole IP ».

REGROUPEMENT DE CONTENU

Combinaison de contenu proposée aux internautes, d'ordinaire dans un site Web ou un portail.

RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACTION

Activité consistant à mettre à la disposition des internautes de l'information et des outils qui leur permettent de maîtriser Internet et son contenu.

SIGNETS

Liste personnelle de sites Web. Un signet est en quelque sorte une référence mise en mémoire pour accélérer et faciliter la navigation dans le Web.

TÉLÉPHONIE SUR IP

Service de télécommunication vocale fonctionnant selon le protocole Internet.

USENET

Système mondial de forums de nouvelles et de groupes de discussion qui utilise Internet et d'autres réseaux.

WEB

Composant virtuel d'Internet. Le Web est l'un des composants d'Internet, mais les deux termes sont souvent (à tort) utilisés l'un pour l'autre. Les pages Web, créées en langage HTML, peuvent notamment comprendre du texte, des images, des extraits audio ou vidéo ainsi que des liens permettant de télécharger des logiciels et bien d'autres choses.



RÈGLES DE NAVIGATION DU RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS

<http://www.reseau-medias.ca>

- ✓ Je ne divulguerai pas de renseignements personnels en direct sans la permission de mes parents, notamment mon nom, mon numéro de téléphone, mon adresse à la maison, mon adresse de courriel, le lieu où se trouve mon école, l'adresse et le numéro de téléphone de mes parents au travail, le numéro de leur carte de crédit ou ma photo.
- ✓ Dans Internet, j'utiliserai toujours un pseudonyme, ou un surnom, qui ne donne aucune indication sur mon identité.
- ✓ Je choisirai un mot de passe difficile à deviner, mais que je pourrai facilement mémoriser. Pour éviter que d'autres l'utilisent, je ne le révélerai à personne (sauf à mes parents), pas même à mes meilleurs amis.
- ✓ Si un message me rend mal à l'aise, je n'y répondrai pas et je le montrerai immédiatement à un adulte.
- ✓ Je n'organiserai aucune rencontre avec un ami dont j'ai fait la connaissance dans Internet, à moins que l'un de mes parents en soit informé et puisse m'accompagner.
- ✓ Je n'ouvrirai pas de courriels, de fichiers, de liens, d'images ou de jeux envoyés par des gens que je ne connais pas ou en qui je n'ai pas confiance. Je demanderai toujours la permission d'un adulte au préalable.
- ✓ Je me comporterai de façon responsable en ligne :
 - ✓ Je n'enverrai aucun message insultant, grossier ou menaçant.
 - ✓ Je ne prendrai pas de textes, d'images ou de sons dans le site Web d'une autre personne sans sa permission.
 - ✓ Je ne désactiverai aucun logiciel de filtrage installé dans l'ordinateur par mes parents.
 - ✓ Je ne ferai aucun achat en ligne sans la permission de mes parents.
- ✓ Je ne croirai pas tout ce que je lis dans Internet. Quand j'y ferai des recherches, je vérifierai toujours la source d'information et je la ferai approuver par mes parents, mon professeur ou le bibliothécaire.

